

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

CONSTATS

Le SNU est un projet de société qui a pour finalité d'affirmer les valeurs de la République afin de renforcer la cohésion sociale et nationale, susciter une culture de l'engagement, accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et permettre à une génération de prendre conscience des grands enjeux sociaux et sociétaux de notre pays. Le SNU, priorité gouvernementale, s'adresse à tous les jeunes âgés de 15 à 17 ans.

Le SNU, compte tenu de ses attendus, sa structuration en trois phases (un séjour de cohésion, une mission d'intérêt général de 84 heures et un engagement volontaire d'une durée plus conséquente) et des sept grandes thématiques investies) permet au jeune de mieux appréhender l'organisation de la nation autour de ses valeurs fondatrices. Il contribue à développer ses compétences psychosociales et entrepreneuriales au service d'une société plus cohésive et fraternelle.

Si la parité fille-garçon est atteinte pour ce dispositif, force est de constater qu'il existe des difficultés à toucher un public hétérogène à l'image des jeunes de l'académie. Les jeunes domiciliés en QPV ou en zone rurale, les jeunes scolarisés en LPO, ceux identifiés par les plateformes de décrochage et plus généralement les jeunes à besoin éducatifs particuliers sont sous représentés dans les publics volontaires. La constitution de cohortes départementales plus représentatives de la jeunesse des territoires constitue ainsi un des principaux enjeux, afin que le SNU participe pleinement à l'ambition d'excellence inclusive que porte l'académie de Lille.

LEVIERS

Une contribution renforcée des échelons déconcentrés de l'Education Nationale est indispensable pour relever ce double défi que sont celui d'une montée en puissance du SNU et celui de l'accès à tous les jeunes, en particulier ceux à besoin éducatifs particuliers.

Cette contribution peut prendre différentes formes :

- Mieux informer et sensibiliser les élèves au SNU : les accompagner dans leur démarche d'inscription dans tous les lycées (et notamment les LP) et les collèges (élèves scolarisés en 3ème générale, 3ème prépa métiers, classes de SEGPA), mais aussi grâce à l'action des plateformes de lutte contre le décrochage. La désignation au sein des établissements d'ambassadeurs (anciens volontaires pouvant témoigner) mais aussi d'un correspondant SNU (personnel de l'établissement désigné par le chef) est vivement recommandée. Il s'agira également de développer une communication forte, notamment à destination des parents. Il importe de surcroît de multiplier les temps de rencontres en présentiel et de valoriser les parcours des jeunes volontaires.
- Pour tous, contribuer à enrichir l'offre départementale des missions d'intérêt général (MIG) en proposant aux élèves de l'établissement ayant suivi un séjour de cohésion et notamment en prenant appui sur l'activité associative des lycées et collèges.

Au-delà de ces différentes contributions, le SNU, parce qu'il permet aux jeunes d'investir de nombreux domaines d'engagement citoyen et solidaire, est aussi une opportunité supplémentaire pour un chef d'établissement de diversifier et/ou de renforcer ses relations partenariales avec les élus locaux et les dirigeants associatifs.